

des politiques qui s'attaquent aux sans-emploi mais pas au chômage

Les 1300 chômeurs laissés sur le carreau du jour au lendemain à Genève : voilà l'effet de la nouvelle loi fédérale sur le chômage (LACI) qui entrera en vigueur le 1er avril. Toutes les personnes au chômage sont concernées : les jeunes, les artistes, les chômeurs âgés et surtout les travailleurs de plus en plus nombreux qui dépendent d'emplois précaires à durée déterminée – en majorité des femmes – seront laissés pour compte avec des prestations au rabais.

contre le chômage
manifestation
2 avril 2011 14h

**Office cantonal de l'emploi
aux Glacis de Rive**

pour se rendre au Carrefour de Rive
devant l'Hospice général

nous rejoindrons ensuite l'Hôtel-de-Ville
en empruntant la rue de Rive, de la Croix-d'Or,
la Madeleine, le Perron afin de terminer
près de l'Ancien-Arsenal

A Genève : exigeons le respect
de la volonté populaire !

Genève, l'un des cantons plus touchés de Suisse, s'est très nettement opposé à cette nouvelle loi avec un NON dépassant les 70% dans les communes populaires.

Les autorités genevoises n'ont pourtant pas hésité, au lendemain de la votation, à supprimer purement et simplement le RMCAS (Revenu minimum cantonal d'aide sociale), le dernier filet du chômage avant l'assistance publique.

Près de 900 sans-emploi et 3500 personnes de leurs familles risquent d'être ainsi renvoyées sans délai à l'assistance. Les syndicats s'opposent à la suppression du RMCAS et ont co-lancé un référendum pour lequel la récolte de signatures est en cours.

La politique cantonale en matière de chômage : totalement insuffisante

L'actuelle politique cantonale en matière d'emploi et de chômage poursuit quatre objectifs :

1. Réduire les statistiques du chômage officiel. Les autorités se glorifient de la réduction du séjour moyen au chômage ainsi que de la diminution relative du taux de chômage. Ce résultat a été obtenu par une accélération du « tournus » au chômage. Les assurés alternent entre périodes de placement précaires et périodes de chômage. Ils disparaissent ainsi fréquemment de la « photo instantanée du chômage » prise à un jour J, tout en continuant de peupler le « film annuel » du chômage, où défilent de plus en plus de gens.

2. Offrir un réservoir de main-d'œuvre à bon marché. Loin d'être indemnisés à ne rien faire, les chômeurs, et en particulier les chômeurs de longue durée, ne sont en réalité pas autre chose que des « intermittents du travail ». Affectés à des travaux dits d'utilité publique, ils nettoient et réparent les dégâts écologiques et sociaux de l'économie de marché aux frais de la collectivité.

Les « Emplois de solidarité » constituent dès lors une sorte de service (public) après-vente du secteur privé. Des tâches qui pourraient être créatrices de vrais emplois, sont ainsi assurées par des travailleurs sous-payés et non reconnus car leur salaire se situe entre CHF 3250.– et 3750.– par mois).

3. Faire pression sur les conditions de travail et les salaires. Pendant la durée de son indemnisation, le chômeur touche 70% à 80% de son ancien salaire. Il se voit également contraint d'accepter à titre de gain intermédiaire des emplois à bas salaire, à temps partiel, à durée déterminée, etc. Loin de protéger la position des travailleurs sur le marché de l'emploi, comme devrait le faire une

assurance perte de gain, le chômage tend bien plutôt à les éduquer à la précarité. Tout passage au chômage réduit donc les prétentions salariales et le niveau d'exigence des bénéficiaires, pour le plus grand profit des employeurs.

D'autre part, la notion d'emploi convenable a été supprimée pour tous les travailleurs de moins de 30 ans sans enfant, dès lors contraints d'accepter n'importe quel emploi, sans tenir compte ni de la formation, ni de l'expérience professionnelle précédente.

4. Subventionner les entreprises. La généralisation des stages en entreprise payés par le chômage a permis à ces dernières de se décharger sur la collectivité des coûts de leur main d'œuvre. Certaines fonctionnent ainsi en permanence avec une rotation sur trois mois de «stagiaires» aux frais de la collectivité plutôt que d'engager des fixes ou des auxiliaires, alimentant le chômage.

L'OCE entend désormais doubler la durée de ces stages pour les porter à six mois, sous couvert d'offrir aux chômeurs une formation qualifiante. Des vendeuses de 20 ans d'ancienneté se retrouvent ainsi à remplir les rayons de la Migros, payées CHF 15.- de l'heure, sans que l'employeur n'ait à verser un centime de salaire ou de charges sociales (en 2009, la Migros annonçait un bénéfice de 846 millions de francs).



022 731 84 30
<http://www.cgas.ch>

Les syndicats membres de la CGAS exigent une autre politique en matière de chômage et la mise en place d'une réelle politique de création d'emplois socialement utiles.

Ils réclament entre autres :

des mesures urgentes pour contrer les effets de la révision de la LACI

- introduction dans la loi cantonale sur le chômage, d'un **droit à 120 jours** d'indemnités cantonales dès le 1er avril pour les chômeurs-euses que la révision de la LACI laisse sur le carreau et jette à l'assistance ;
- introduction dans la loi cantonale sur le chômage du droit à des indemnités cantonales de chômage pour **compenser** les réductions imposées par la révision de la LACI à toutes les catégories de chômeurs-euses ;
- le maintien et le **renforcement** du RMCAS.

Plus de protections pour les travailleuses et travailleurs

- un meilleur partage du temps de travail et des protections accrues contre la flexibilité : 188 millions d'heures supplémentaires ont été effectuées en Suisse en 2008, soit l'équivalent de 98'000 emplois à plein temps ;
- des protections contre les licenciements.

Une politique volontariste de création d'emplois socialement utiles en lieu et place d'une politique économique obsessionnellement orientée vers l'attraction de capitaux.

APC	022 795 91 11	Association du personnel de la Confédération
ASEB	022 810 27 13	Association suisse des employés de banque
AvenirSocial	077 460 85 93	Association suisse des professionnels de l'action sociale
GaraNto	022 979 19 01	le syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière
H&GU	021 616 27 07	Hotel & Gastro Union
New Wood	079 202 33 08	syndicat Bois Neuf des Nations Unies
SEC	022 310 35 22	Société suisse des employés de commerce
SEV	021 321 42 53	Syndicat du personnel des transports

SEV/TPG	022 731 07 73	Section SEV du personnel TPG
SIT	022 818 03 00	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
SSF - eldp	022 782 20 37	Syndicat sans frontières
SSM	022 328 72 38	Syndicat suisse des mass-media
SSP/POD	022 741 50 80	Syndicat suisse des services publics
SSPM	022 320 21 93	Société suisse de pédagogie musicale
SYNA	022 304 86 00	syndicat interprofessionnel
Syndicom	058 817 19 22	Syndicat des médias et de la communication
Transfair	022 798 19 68	Transfair
UNIA	022 949 12 00	UNIA Le syndicat.
USDAM	022 794 16 47	Union suisse des artistes musiciens